

**VILLE DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE****COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2011**

Le Quatre novembre deux mil onze à 18 Heures 30 minutes, Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel GALLIOZ, Maire.

Les membres du Conseil Municipal étaient tous présents :

M. A. DUFOUR, Maire Délégué de Beaune, M. M. GALLIOZ, Maire Délégué de Thyl.

Mmes et MM. : G. BOIS, D. MANCINO, J.L. ALBRIEUX, S. BOUILLARD-FREULARD et P. SAYETTAT, Adjoints.

Mmes et MM. : M. GAY, J.P. EXARTIER, D. MOTTA, C. ASTIER, P. MARIE, A. ESPOSITO et P. MORARD-CHATAIGNIER.

A l'exception de : J.M. BERNARD (pouvoir à P. SAYETTAT), G. ROSSERO (pouvoir à G. BOIS) et F. FALCO (pouvoir à M. GAY)

Absents excusés : A. BETEMPS, N. GOMES, P. JACOB, J. VIARD et N. GERVASONI

Secrétaires de séance : M. GAY

Date de Convocation : 27 octobre 2011

C.M. en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Monsieur le Maire informe de la naissance de Lilou (fille d'Emilie Dauvier et de Cyril Naessens), félicite les parents puis donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 7 Octobre 2011 et des délibérations afférentes. Toutes ces décisions sont **approuvées à l'unanimité**.

1) Taxe d'aménagement

La taxe locale d'équipement devient à compter du 1er mars 2012 la taxe d'aménagement. Elle s'appliquera sur les constructions (avec des critères de surface et de base selon les locaux modifiés) mais aussi sur certains aménagements (parkings). Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de 3% et d'exonérer complètement certains logements d'habitation sociaux (constructions OPAC). **Approuvé à l'unanimité**

2) Déclassement du domaine public

Après le compromis signé précédemment pour le passage piéton sur la propriété RICHELET (Roche1), M RICHELET demande de racheter un petit morceau de domaine public. Il sera donc proposer un échange, la valeur du m² est inchangée à 52,40 € **Approuvée à l'unanimité**

3) Emprunts-Ligne de trésorerie

Pour la réalisation des travaux d'eau et assainissement à Beaune et l'équilibre de trésorerie, deux emprunts de 500 000 Euros sont contractés auprès de Dexia (Banque européenne d'investissement) à 3,90 % et du Crédit agricole à 4,95%. Ils sont remboursables trimestriellement pour 18 ans. Une avance de trésorerie est demandée au Crédit Agricole (T4M +1,98%) **Approuvés à l'unanimité**.

4) Marchés publics

- **ZAC du Champ de Foire :** la préparation des dossiers d'enquête publique et parcellaire est confiée au cabinet Mesur'Alpes pour 1 950€ et 250 € par compte foncier. **Approuvé à l'unanimité**

- Combustibles et carburants : l'entreprise La Mure Bianco est retenue pour la fourniture de fuel domestique (0,854€/l) et de Gazole (1,3512€/l) pour une période d'un an reconductible trois fois. Une précision sur les bonifications possibles est demandée. **Approuvé à l'unanimité**
- Chapelle du Chêne : Deux avenants concernant les entreprises NOEMI (1 123,50 € HT pour les peintures de la façade) et JACQUET (6 942€ HT pour la réfection des sols et le bassin en pierre) sont **approuvés à l'unanimité**
- Église : Constatant la dangerosité d'une ancienne cheminée, un avenant de 5 250 € HT pour sa démolition est **approuvé à l'unanimité**

5) Caution parking

Avec la nouvelle sécurisation du parking souterrain (porte neuve et télécommande) la nouvelle caution passe de 30 € à 58 €. **Approuvé à l'unanimité**

6) Subvention

L'aide apportée à la demande d'une association pour un élève en sport/étude à MODANE est fixée à 35 € en conformité avec la règle générale fixée pour les associations. **Approuvé à l'unanimité**

7) Personnel communal

La création d'un poste d'agent du patrimoine affecté à l'Espace Alu est **approuvée à l'unanimité**

8) Organisation du droit d'accueil

Lors de la dernière grève des enseignants, le service d'accueil a été assuré par la C.C.M.G et, à ce titre, il est proposé de lui reverser les 567 € de compensation. **Approuvé à l'unanimité**

9) Affouages du THYL

Il est versé 1 568 € au titre des affouages dont trois postes à mi-dotation. **Approuvé à l'unanimité**

10) Transport au Restaurant scolaire

La convention passée avec le Syndicat du Pays de Maurienne afin d'assurer le transport des élèves de la Colombette vers le restaurant scolaire et la garderie périscolaire est de 500 €/an. **Approuvé à l'unanimité**

11) Commissions

→ **Régie d'électricité** : le point est fait sur les travaux réalisés et la pose du Varilum (appareil de réduction de consommation) dans le quartier de la gare (50% d'énergie économisée).

- La mensualisation du paiement des factures sera possible en 2012 malgré les difficultés de cadrer les taxes.
- La possibilité de paiement direct des factures par carte bancaire sera possible en 2012.
- Syndicat Synergie Maurienne et la centrale hydroélectrique : les projets avancent dans l'attente de l'arrêté préfectoral.

- Pannes : 8h46mn au total en 2011 occasionnées en partie par les travaux ERDF (Mollard de Beaune) mais deux déclenchements (27/06 et 15/09) sont sans explication.
- Non-valeur : 1 631,58 € sur le budget de la régie de St Michel et 931,66 € pour celle du Thyl.
- Régie du Thyl : pour permettre la mise en non-valeur, la modification budgétaire (comptes D6068 et D654) de 1 000 € est **approuvée à l'unanimité**
- Remboursement : la fin du prêt consenti par la régie au service des eaux est régularisée entre les comptes D022 et D672. **Approuvé à l'unanimité**
- Contentieux avec la SOREA : suite à deux pannes et l'activation de la ligne de secours vers St Martin d'Arc, une rencontre Régie Electrique et SOREA est prévue fin Novembre.

→ **Culture et Tourisme** : après le bilan des animations passées (Troc'Alu, Marchés gourmands), la coordination pour les animations futures se poursuit.

→ **Info et communication** : le calendrier des publications doit être validé

12) Questions diverses

- Demande d'aide du Carrefour des communes pour la Réunion. **Rejetée à l'unanimité**
- Autorisation à un particulier d'ériger une clôture sur une parcelle communale, sans indemnité et sans droit permanent. **Approuvée à l'unanimité**
- Reprise de la ferme des Bourguignons : en attendant (fin Mars) l'attribution des quotas laitiers, une formule d'aide momentanée est **approuvée à l'unanimité**. Elle comporte pour 2012, 3 200 € pour la remise en état des terrains et un report fractionné de la location (500 € en 2013 et 500 € en 2014).
- Marquage dans la forêt de Prémont : 800m³ de coupe en sachant que 80% du déficit peut être subventionné.
- Maurienne Sciage : la demande de contrats d'approvisionnement est relancée vers les communes de Maurienne afin d'augmenter le volume de bois livré.

13) Informations diverses

- Remerciements de la Ligue contre le cancer pour la subvention versée,
- Présentation marketing de la reprise du Shantonë,
- Remplacement du logo communal sur la fontaine près de la piscine par Solid'Art,
- Animations du Téléthon selon le calendrier publié par la C.C.M.G.,
- Situation économique de METALTEMPLE et point sur les retards financiers.

Prochain Conseil municipal le 02 Décembre 2011

Le Maire,

J.M. GALLIOZ